



CITY of BOSTON

City of Boston
c/o Direct Energy
P.O. Box 180
Tulsa, OK 74101-0180

Presort First Class
U.S. Postage Paid
Boston, MA
Permit #1736

NE PAS JETER - AVIS IMPORTANT SUR LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ



La présente lettre contient des informations importantes concernant votre facture d'électricité.

Le 15 septembre 2026

Chère voisine, Cher voisin,

Le Service de base d'Eversource est votre fournisseur actuel d'électricité. Cela signifie qu'Eversource distribue et fournit votre électricité. À partir de novembre 2026, votre nouveau fournisseur sera **Boston Community Choice Electricity (BCCE)**.

QU'EST-CE QUE BCCE ?

Le programme d'Électricité de choix communautaire de Boston (BCCE) est le programme de la ville de Boston dont l'objectif est de fournir une électricité stable, abordable et renouvelable aux locataires, propriétaires et entreprises. Par l'intermédiaire de ce programme, la Ville de Boston obtient un prix de gros de l'électricité auprès d'un fournisseur d'énergie et vous transfère les économies ainsi réalisées. Étant donné qu'Eversource change ses tarifs tous les 3 à 6 mois, BCCE ne peut pas garantir des économies à chaque cycle de facturation. Cependant, de février 2021 (première année d'activité de BCCE) à décembre 2024, les ménages inscrits à BCCE ont économisé en moyenne 150 \$ par an par rapport au Service de base d'Eversource. Direct Energy, le fournisseur actuel de BCCE, fournit de l'électricité à l'ensemble des clients inscrits au programme jusqu'au terme de leur contrat en cours. Bien que ce programme remplace Eversource en tant que fournisseur de votre électricité, Eversource continuera de distribuer votre électricité et de vous facturer tous les mois.

CE QUI CHANGE :	CE QUI NE CHANGE PAS :
- Vous serez fourni(e) en électricité par la Ville de Boston par l'intermédiaire de son fournisseur contractant actuel, à savoir Direct Energy. - Votre facture mentionnera « Facturation pour l'Électricité de choix communautaire (CCE) de la Ville de Boston » comme votre fournisseur d'électricité. - Votre tarif d'électricité sera le plan Standard du programme, c'est-à-dire 0,14214 \$ par kWh.	- La distribution d'électricité, la gestion du compte et la facturation seront traitées par Eversource. - Eversource continuera à répondre aux urgences, à relever les compteurs et à entretenir les lignes de distribution et de transmission. - Vous continuerez à bénéficier de tous les droits et protections existants des consommateurs.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

- **Si vous ne faites rien** : vous serez automatiquement inscrit(e) au plan Standard de BCCE, le plan par défaut du programme, à partir de novembre et votre facture de décembre mentionnera « **Facturation pour l'Électricité de choix communautaire (CCE) de la Ville de Boston** » comme votre fournisseur.
- **Si vous voulez vous désinscrire** : veuillez signer et poster la carte de désinscription ci-jointe avant le 19 octobre. Vous pouvez également appeler Direct Energy au (855) 402-5868 ou remplir le formulaire de désinscription sur boston.gov/bcce. Eversource restera votre fournisseur d'électricité et vous paierez leur tarif, qui change tous les six mois.

TARIFS ACTUELS DU PROGRAMME

BOSTON COMMUNITY CHOICE ELECTRICITY (BCCE)				EVERSOURCE	
	OPTIONNELLE DE BASE	STANDARD (par défaut)	OPTIONNELLE GREEN 100	SERVICE DE BASE	
Tarif	0,13644 \$ par kWh	0,14214 \$ par kWh	0,16231 \$ par kWh	Résidentielle : 0,17323 \$ par kWh Commerces et industries de petite taille : 0,16761 \$ par kWh Commerces et industries de taille moyenne ou grande : 0,22190 \$ par kWh Éclairage public : 0,16761 \$ par kWh	
Durée	Décembre 2025 - Décembre 2027			Résidentielle : 1er août 2026 - 31 janvier 2027 Commerces et industries de petite taille : 1er août 2026 - 31 janvier 2027 Commerces et industries de taille moyenne ou grande : 1er novembre 2026 - 31 janvier 2027 Éclairage public : 1er août 2026 - 31 janvier 2027	
Teneur en énergies renouvelables de classe I MA en 2026	30 % d'énergies renouvelables Répond aux exigences minimales en matière d'énergie renouvelable du Massachusetts	45 % d'énergies renouvelables Teneur en énergies renouvelables de classe I MA augmentée de 15 % par rapport aux exigences minimales de l'État	100 % d'énergies renouvelables Teneur en énergies renouvelables de classe I MA augmentée de 70 % par rapport aux exigences minimales de l'État	30 % d'énergies renouvelables Répond aux exigences minimales en matière d'énergie renouvelable du Massachusetts	
Conditions de résiliation	SANS PÉNALITÉ ET SANS FRAIS			SANS PÉNALITÉ ET SANS FRAIS	

BCCE ne peut garantir les économies étant donné que les tarifs d'Eversource changent deux fois par an. L'objectif de l'agrégation est de réaliser des économies pendant toute la durée du programme.

**Les tarifs actuels de BCCE comprennent : (1) des frais de services de consultant de 0,0008 \$ par kWh pour faciliter le programme et (2) des frais de services municipaux de 0,00017 \$ par kWh pour financer les frais de personnel pour le programme.*

**Le tarif peut augmenter en raison d'un changement de loi entraînant une augmentation directe et importante des coûts pendant la durée du contrat.*

PLANS OPTIONNELS DE BCCE ET AIDE RELATIVE AUX SERVICE PUBLICS

Pour réaliser des économies supplémentaires, vous pouvez repasser à l'Optionnelle de Base (actuellement 0,13644 \$ par kWh).

Montez en gamme et choisissez Green 100 (actuellement 0,16231 \$ par kWh), une option simple et abordable pour soutenir les énergies propres. Toutes les énergies renouvelables du programme sont produites dans la région de la Nouvelle-Angleterre. En choisissant Green 100, vous jouerez un rôle majeur dans la réduction de la pollution, la protection de l'environnement, ainsi que dans les efforts de la ville de Boston pour devenir une ville neutre en carbone.

Montez ou descendez en gamme sur boston.gov/bcce.

Aide relative aux service publics d'Eversource : Les résidents bénéficiant d'une aide sociale et dont le revenu du ménage est égal ou inférieur à 60 % du revenu médian de l'État peuvent être éligibles à des réductions sur leur facture d'électricité. La participation au BCCE n'aura **aucune** incidence sur les crédits, plans de paiement, réductions ou sur l'assistance dont vous pouvez bénéficier de la part d'Eversource.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur boston.gov/energy.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- **Quelle est la différence entre fourniture et distribution ?** Le tarif de fourniture sur votre facture d'électricité correspond au coût de l'électricité que vous consommez durant chaque cycle de facturation. Le tarif de distribution correspond au coût de maintien des lignes de distribution et de transmission de l'électricité et de la gestion de votre compte, y compris l'établissement de votre facture mensuelle, le relevé de votre compteur et le traitement de vos paiements.
Vous ne pouvez pas choisir votre distributeur d'électricité, mais vous pouvez choisir votre fournisseur. Le changement de fournisseur est sans incidence sur vos tarifs de distribution.
- **Cela aura-t-il une incidence sur mon assistance ou mes plans de paiement relatifs à ma consommation d'électricité ?**
Non, vous continuerez à bénéficier des avantages d'Eversource.
- **J'ai déjà choisi un fournisseur concurrentiel de moi-même, que dois-je faire ?** Vous devez vous désinscrire de BCCE pour éviter toute violation de contrat. Vous pouvez vous désinscrire en renvoyant par la poste la carte de désinscription ci-jointe, en remplissant le formulaire de désinscription sur boston.gov/bcce, ou en appelant Direct Energy, le fournisseur d'électricité actuel de la Ville, au (855) 402-5868.
 - ◆ Les titulaires d'un compte qui préfèrent choisir BCCE comme fournisseur au lieu de leur fournisseur d'électricité concurrentiel actuel doivent contacter le programme pour bénéficier d'une aide complémentaire.
- **J'ai un compte exonéré d'impôts, que dois-je faire ?** Pour conserver votre exonération d'impôts, envoyez une copie de votre [certificat d'exemption d'énergie](#) par e-mail à usn.taxexemption@directenergy.com, par télécopie au (800) 5400-7428, ou par voie postale à Direct Energy Attn: USN Tax Exemption at P.O. Box 180, Tulsa, OK 74101-0180.
- **J'ai des panneaux solaires ou des solaires communautaires, est-ce que je continuerai de recevoir des crédits ?** Oui, vous continuerez de recevoir des facturations nettes ou des crédits sur facture tout en recevant de l'électricité dans le cadre du programme et la valeur de ces crédits ne sera pas modifiée en participant à BCCE.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site boston.gov/bcce, appelez le **3-1-1**, or envoyez un email à l'adresse bcce@boston.gov.



Brian Swett

Directeur Climat I Environnement, Énergie et Espace Ouvert

TENEUR EN ÉNERGIES RENOUVELABLES - Pourcentages requis et volontaire par année

Fourniture d'électricité de choix communautaire		Année	Requis par l'État*		Volontaire**		TOTAL
			Classe I MA	Autre	Classe I MA	Autre	
BOSTON COMMUNITY CHOICE ELECTRICITY	STANDARD (par défaut)	2025	27 %	36 %	15 %	---	78 %
		2026	30 %	39 %	15 %	---	84 %
		2027	33 %	43 %	15 %	---	91 %
	OPTIONNELLE DE BASE	2025	27 %	36 %	---	---	63 %
		2026	30 %	39 %	---	---	69 %
		2027	33 %	43 %	---	---	76 %
	OPTIONNELLE GREEN 100	2025	27 %	36 %	73 %	---	136 %
		2026	30 %	39 %	70 %	---	139 %
		2027	33 %	43 %	67 %	---	143 %
SERVICE DE BASE d'Eversource		2025	27 %	36 %	---	---	63 %
		2026	30 %	39 %	---	---	69 %
		2027	33 %	43 %	---	---	76 %

*Requis par l'État – Pourcentage minimum obligatoire de ressources en énergies renouvelables requis par la loi relative au MA.

**Volontaire - Énergies renouvelables supplémentaires qui dépassent le minimum requis par l'État pour l'année spécifiée.

Pour plus de détails sur les exigences du MA en matière d'énergie renouvelable, veuillez vous rendre sur le site

mass.gov/info-details/program-summaries.



CARTE-RÉPONSE DE DÉSINSCRIPTION DU PROGRAMME D'ÉLECTRICITÉ DE CHOIX COMMUNAUTAIRE DE BOSTON

Si vous souhaitez participer au Programme d'électricité de choix communautaire de Boston, vous n'avez aucune action à entreprendre. Vous serez automatiquement inscrit(e).

Instructions de désinscription

Si vous ne souhaitez pas participer :

- 1) Signez et datez
- 2) Placez dans l'enveloppe fournie
- 3) Postez-la

La carte doit être signée par l'abonné(e) dont le nom est indiqué dans l'adresse figurant sur cette carte. **L'enveloppe doit être envoyée avant le 19 octobre 2026, le cachet de la poste faisant foi, pour vous désinscrire du Programme, sous peine d'être automatiquement inscrit(e).**

X _____

Signature

Date